

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 06

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 21 mars 2012 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Eric Petitpierre

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 5 de la séance du 15 février 2012
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Assermentation de deux nouveaux conseillers
 - 3.1. Mme Catherine Morel en remplacement de Mme Lorena Ruffy (Les Verts), démissionnaire
 - 3.2. Mme Ghislaine Durand en remplacement de M. Jacques Rochat (PS), démissionnaire
4. Election d'un membre à la Commission des finances, en remplacement de M. Jacques Rochat, démissionnaire
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
6. Rapports
 - 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 670'000.-- pour l'assainissement du trottoir et le remplacement des luminaires de l'avenue de Traménaz (Nos 44 à 68)
 - 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2012 – Règlement sur le stationnement de la commune de La Tour-de-Peilz et réponse au postulat de Mme Martine Gagnebin-de-Bons « Un macaron pour faciliter la vie des habitants et habitantes de La Tour-de-Peilz »
 - 6.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2012 – L'octroi d'un cautionnement d'un montant maximum de Fr. 110'000.-- (110 % du montant du crédit), au nom de la Commune, en garantie d'un emprunt unique à contracter par la Société sportive du Tennis Club Desa pour la réfection des deux courts de tennis
7. Communications municipales
8. Propositions individuelles et divers

Appel

73 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Marianne Adank – Willy Bühlmann – Guy Chervet – Martine Gagnebin-de-Bons – Félix Keller – Eric Mamin – Olivier Martin – Nicolas Mattenberger – Rita Schyrr-Borin – Richard Sendra – Sylvie Winkler

Absent : Didier Stauber

M. le Président ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue au public ainsi qu'à la presse, qu'il remercie d'avance de rapporter nos débats.

Ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est adopté tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal N° 5 de la séance du 15 février 2012

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 15 février 2012 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Lettre de M. J. Rochat annonçant sa démission du Conseil communal pour cause de déménagement à Corseaux. Son remplacement interviendra sous point 3.2 de l'ordre du jour.

3. Assermentation de deux nouveaux conseillers

3.1. Mme Catherine Morel en remplacement de Mme Lorena Ruffy (Les Verts), démissionnaire

3.2. Mme Ghislaine Durand en remplacement de M. Jacques Rochat (PS), démissionnaire

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **Mme Catherine Morel**, née le 6 janvier 1955 et domiciliée au chemin de l'Auverney 23, en remplacement de Mme Lorena Ruffy, membre du groupe des Verts, démissionnaire
- **Mme Ghislaine Durand**, née le 9 avril 1949 et domiciliée à la route de Chailly 64, en remplacement de M. Jacques Rochat, membre du groupe socialiste, démissionnaire

4. Election d'un membre à la Commission des finances, en remplacement de M. Jacques Rochat, démissionnaire

La candidature de M. J.-Y. Schmidhauser est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Jean-Yves Schmidhauser est élu membre à la Commission des finances (une abstention).

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Néant.

6. Rapports

6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2012 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 670'000.-- pour l'assainissement du trottoir et le remplacement des luminaires de l'avenue de Traménaz (Nos 44 à 68)

Rapporteur : M. Raphaël Onrubia

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal n° 1 / 2012 du 15 février 2012,
- Oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- a) d'approuver la demande de crédit de construction de CHF 670'000.- pour l'assainissement du trottoir en encorbellement et le remplacement des luminaires de l'avenue de Traménaz n° 44 à 68 ;
- b) d'accorder à cet effet, un crédit de CHF 670'000.-, à prélever par le débit du compte n° 9141.041.00 « Assainissement du trottoir en encorbellement et remplacement des luminaires de l'avenue de Traménaz n° 44 à 68 » ;

- c) d'amortir cet investissement par le compte n° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de CHF 12'444'000.- ;
- d) de financer cet investissement par la trésorerie courante.

6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2012 – Règlement sur le stationnement de la commune de La Tour-de-Peilz et réponse au postulat de Mme Martine Gagnebin-de-Bons « Un macaron pour faciliter la vie des habitants et habitantes de La Tour-de-Peilz »

Rapporteur : M. Richard Voellmy

La parole n'est pas demandée. Au vote, **l'amendement de la commission modifiant la teneur de l'article 2 du règlement est accepté à une très large majorité (trois abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont quant à elles adoptées à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal No 2/2012 du 15 février 2012,
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le Règlement sur le stationnement de la commune de La Tour-de-Peilz, amendé comme mentionné ;
2. de soumettre cette réglementation pour ratification au Chef du Département de l'intérieur ;
3. de fixer son entrée en vigueur à la date de ratification par le Chef du Département de l'intérieur ;
4. de prendre acte que le présent préavis répond au postulat « Un macaron pour faciliter la vie des habitants et habitantes de La Tour-de-Peilz » déposé par Mme Martine Gagnebin-de-Bons.

6.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2012 – L'octroi d'un cautionnement d'un montant maximum de Fr. 110'000.-- (110 % du montant du crédit), au nom de la Commune, en garantie d'un emprunt unique à contracter par la Société sportive du Tennis Club Desa pour la réfection des deux courts de tennis

Rapporteur : M. Fabrice Donatantonio

Mme A.-M. Arnaud constate que la Commission des finances a eu connaissance des comptes « Pertes & Profits » de 2007 à 2011 du Tennis Club Desa. Ceux-ci font état d'une perte sur titres de fr. 9'873.- en 2008 et de fr. 2'926.- en 2011. Même si la Municipalité s'engage pour caution, la Commission des finances pourrait relever ces pertes, qui n'ont rien à faire dans les comptes d'une si petite structure, et conseiller aux financiers du club de vendre ces titres qui pourraient rapporter aujourd'hui quelque fr. 40'000.- ou fr. 50'000.-.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quatre abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 3/2012 du 15 février 2012,
- oui le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. En relation avec les dispositions prévues à l'art. 143LC, d'autoriser la Municipalité à accorder, au nom de la Commune, un cautionnement solidaire d'un montant maximum de Fr. 110'000.- (110% du montant du crédit), et ce jusqu'au 31 décembre 2022, en garantie d'un emprunt unique à contracter par la « Société sportive du Tennis Club Desa » pour la réfection des deux courts de tennis ;
2. D'inscrire ce cautionnement dans le cadre du plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties de 2 millions de francs voté par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011 et valable pour la législature en cours.

7. Communications municipales

- Communication de la CIEHL – Fusion des 10 Communes de la Riviera
- Agenda 2012-2013 du Conseil communal

8. Propositions individuelles et divers

M. R. Chervet indique que le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 4/2012 concernant la participation financière de la CIEHL aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski sera déposé lors de la prochaine séance. Toutes les communes participantes ont en effet souhaité établir un rapport de base commun, complété si nécessaire pour chaque commune. Ce rapport de base ne lui est parvenu que ce dimanche. Les commissaires recevront donc le rapport final cette semaine et celui-ci sera ensuite transmis au Greffe municipal.

Mme Ch. Rithener invite chacun à se rendre à l'audition de l'Ecole de musique qui aura lieu ce vendredi 23 mars à 19h30 à la Salle des Remparts. Cette équipe dynamique, qui se produit chaque année en ouverture de la dernière séance du Conseil communal, mérite notre soutien.

Mme A.-M. Arnaud remarque que la maison Bon Port, sise à la rue du Bourg-Dessous 9, est en vente depuis plusieurs mois. Une personne de La Tour-de-Peilz s'y est intéressée, mais cela n'a pas abouti. Elle suggère à la Municipalité de s'intéresser à cette demeure dans laquelle vécut le peintre Gustave Courbet, jusqu'à sa mort en 1877. Il y aurait la possibilité d'y installer la bibliothèque et de réserver une partie de la maison à la mémoire de Courbet. Ce peintre, connu dans le monde entier et mis en valeur à Ornans avec l'ouverture d'un nouveau musée en juillet 2011, pourrait également être digne d'intérêt dans notre Commune et un investissement sur cette maison serait une bonne chose.

M. Ch. Anglada revient sur l'abandon du projet de jardins familiaux sur le site de la Faraz. Il demande si l'option de jardins « partagés » a été éventuellement imaginée, sachant que ce type de projets, à Lausanne ou à Genève, n'a pas provoqué de nuisances et que cela pourrait éliminer le problème de la privatisation d'un espace public.

M. le Président tient à féliciter MM. N. Mattenberger et F. Grognoz pour leur récente élection au Grand Conseil.

La sortie du Conseil du 2 juin prochain aura pour but la visite des deux sites de la Satom. Nous monterons ensuite au chalet de la Comballaz pour nous y restaurer.

Suite au tragique accident de car de Sierre la semaine dernière, ayons tous une pensée bien évidemment pour les victimes et leurs familles, mais aussi pour les sauveteurs qui ont fait un travail exemplaire, mais extrêmement éprouvant !

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

E. Petitpierre

C. Dind